

ifce

Registre d'élevage et de transport

De :

Ouvert le :/...../.....



Registre d'élevage et statut du détenteur d'équidés

Le détenteur est la personne physique ou morale qui a la garde de l'animal, même à titre temporaire, y compris pendant un transport, une compétition ou sur un marché.

L'arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage stipule que tout détenteur d'animaux, appartenant à des espèces dont la chair ou les produits peuvent être consommés, doit tenir un registre d'élevage, régulièrement mis à jour.

Les éleveurs, étalonniers, centres équestres, transporteurs sont détenteurs et doivent donc tenir un registre d'élevage. Il en est de même pour la personne ayant en garde dans son pré un seul poney, même s'il n'en est pas propriétaire et même si ce n'est que pour quelques jours.

Consignes

En tant que détenteur, vous devez :

- Renseigner **régulièrement** ce registre et de manière chronologique
- Conserver ce registre sur le lieu où sont stationnés les animaux, **pendant 5 ans** après la dernière information portée
- Présenter ce registre aux autorités requises (agent DDPP, agent Ifce, vétérinaire...)
- Paginer ce registre au moins pour la partie relative aux interventions des vétérinaires
- Porter aussi les informations concernant toutes les autres espèces animales du lieu (ovins, bovins...)



Sommaire



- . Caractéristiques du lieu de détention..... 
- . Encadrement zootechnique et sanitaire..... 
- . Mouvements des animaux..... 
- . Interventions et soins courants..... 
- . Déplacements des chevaux..... 
- . Suivi de l'alimentation et litières (facultatif)..... 

Caractéristiques du lieu de détention



De :
(Nom et adresse du lieu de détention)

Date de début :/...../.....

Date de Fin :/...../.....

Définitions

D'après le code rural (article D212-50) : on entend par détenteur toute personne physique ou morale responsable d'un équidé à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché ou à l'occasion d'une manifestation sportive ou culturelle, qu'il soit propriétaire ou non des équidés.

Cette partie comporte les éléments suivants:

- Coordonnées du lieu où sont stationnés les équidés
- Informations concernant le détenteur
- Nom et adresse des propriétaires des équidés détenus
- Nom de la personne responsable de la tenue du registre d'élevage
- Informations permettant de contacter quelqu'un sur place
- Un plan de masse
- Liste des espèces et caractéristiques des animaux détenus sur le lieu

Des éléments essentiels pour une protection sanitaire efficace

Depuis 2010, les détenteurs d'équidés doivent enregistrer leurs lieux de détention auprès de l'Ifce via le SIRE pour se mettre en règle.



Cette déclaration permet d'agir en cas de crise sanitaire équine en localisant facilement les lieux accueillant des chevaux sur le territoire. Le registre d'élevage permet ensuite de consulter les renseignements concernant le lieu de détention et les équidés présents.

Caractéristiques du lieu de détention



Coordonnées du lieu où sont stationnés les équidés

(Dénomination) :
Adresse :
.....
.....

Informations concernant le détenteur des équidés

Numéro de détenteur :

Particulier : Titre : Prénom : Nom d'usage :
NUMAGRIT : Nom de naissance :
Date de naissance : Département de naissance : Pays de naissance :

Personne morale : Statut juridique: N° SIRET: Code APE:
Dénomination :

Adresse postale du détenteur (si celle ci est différente du lieu de stationnement des équidés) :

Adresse :
.....
.....

Personne contact sur place signalée lors de l'enregistrement du lieu de détention

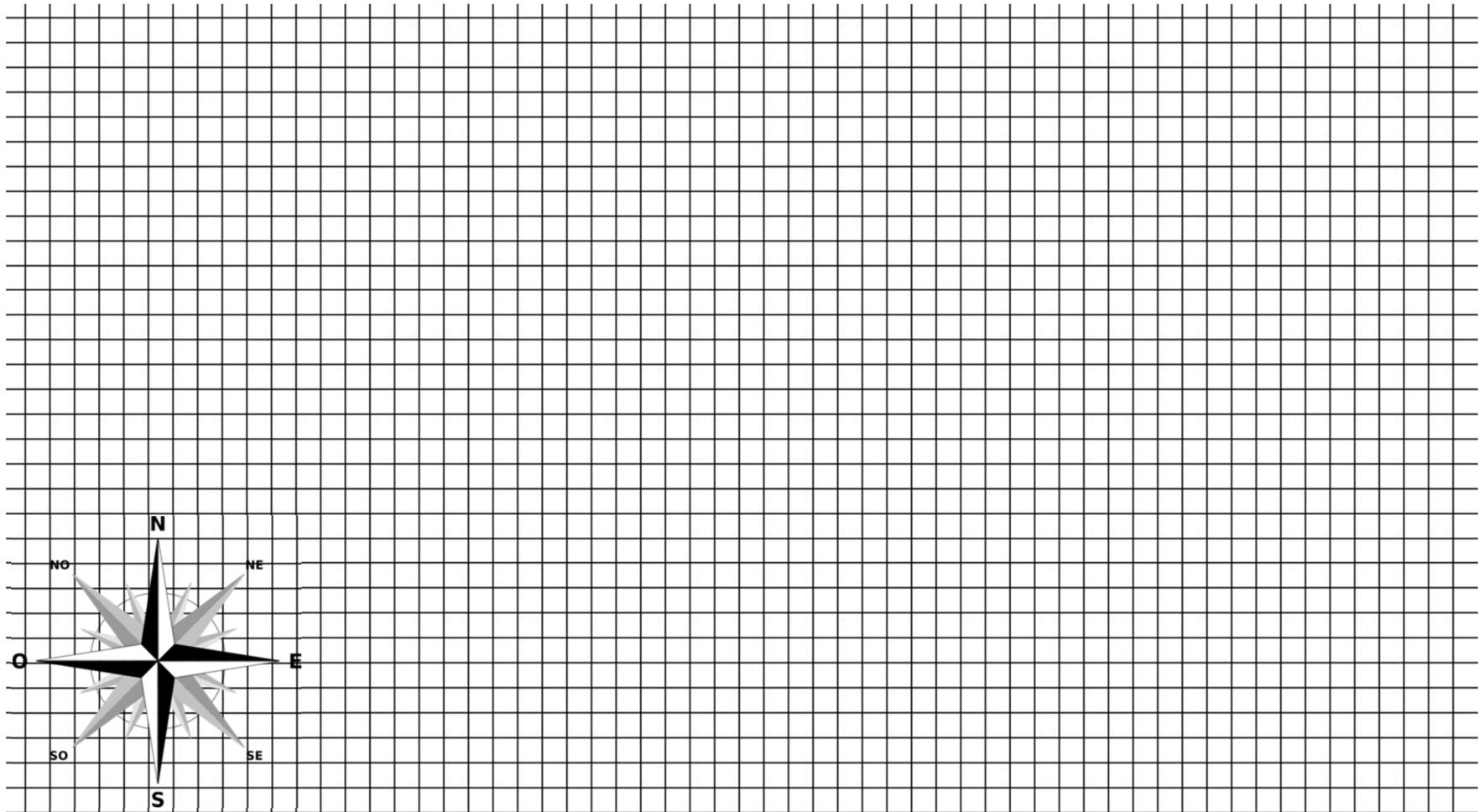
Titre : Prénom : Nom :
Tél : Portable : Fax : Email :

Commentaires :

Caractéristiques du lieu de détention

Plan de masse - Joindre un schéma ou un relevé de situation des lieux (plan cadastral, plan de masse...)

Vous pouvez accéder à ce type de plan sur le site du cadastre : <https://www.cadastre.gouv.fr> ou via un site permettant une visualisation satellite : www.geoportail.gouv.fr/



Caractéristiques du lieu de détention



Espèce et caractéristiques des animaux détenus

Espèce des animaux détenus	Caractéristiques (utilisation de l'équidé)

Soyez alerté en cas d'épidémie !

Profitez du système gratuit d'alertes mail du Réseau d'Epidémiologie-Surveillance en Pathologie Equine (RESPE). En vous déclarant comme détenteur auprès de l'ifce , vous serez informé des consignes sanitaires en cas d'alerte dans votre région, grâce à votre compte internet sur le site www.haras-nationaux.fr



Encadrement zootechnique et sanitaire



De :
(Nom et adresse du lieu de détention)

Date de début :/...../.....

Date de Fin :/...../.....

Cette partie comporte les éléments suivants:

- Espèce animale et type de production
- Durée et lieu(x) habituel(s) de détention
- Coordonnées du vétérinaire assurant le suivi sanitaire régulier
- Coordonnées des organismes et structures extérieures auxquels le détenteur est adhérent (GDS, associations de race...) et objectifs de cette adhésion (programme de sélection, programme sanitaire...)



Déclarez votre vétérinaire sanitaire

Aux côtés des éleveurs, les vétérinaires occupent une place essentielle dans le dispositif de sécurité sanitaire, notamment en matière de surveillance, de prévention ou de lutte contre les maladies animales réglementées.

Par décret n° 2012-843 du 30 juin 2012, les détenteurs de 3 équidés et plus sont tenus de déclarer un vétérinaire sanitaire qui sera en charge d'effectuer les missions qui lui sont confiées par l'état : police sanitaire, protection animale, certification aux échanges (animaux et leurs produits) et réalisation de missions d'inspection de santé publique en élevage. Plus d'informations sur www.haras-nationaux.fr rubrique Démarches SIRE.

Ce vétérinaire sanitaire sera un intermédiaire indispensable entre vous et la DD(CS)PP en cas de problème ou de crise sanitaire.

Encadrement zootechnique et sanitaire



Espèce et type de production

Espèce et type de production	Equidés		
Lieu habituel et durée moyenne de détention			
Nom, adresse et N° de téléphone du vétérinaire traitant (suivi régulier des animaux)			
Nom, adresse et N° de téléphone du vétérinaire sanitaire <i>si 3 équidés ou plus</i>			
Nom, adresse et N° de téléphone des organismes à vocation sanitaire (facultatif)	RESPE – Réseau d’Epidémio-Surveillance en Pathologie Equine Maison du cheval – 6 avenue du maréchal Montgomery - 14 000 CAEN Tel : 02.31.57.24 .88 – www.respe.net		

Présence des équidés (mouvements)

De :
(Nom et adresse du lieu de détention)

Date de début :/...../.....

Date de Fin :/...../.....

Cette partie comporte les éléments suivants:

Cette partie comporte de manière chronologique **les entrées** et **les sorties** des équidés dans votre lieu, en précisant leur nature (achat, naissance, pension, vente, don, prêt...), avec le lieu de provenance ou le lieu de destination.

Ces données doivent être **mises à jour au moins une fois par trimestre**.

C'est à partir de ce suivi des mouvements que des enquêtes épidémiologiques peuvent être réalisées en cas de crise sanitaire.



Tenez votre registre des mouvements en ligne

Depuis votre espace personnalisé sur www.haras-nationaux.fr, gérez les mouvements de vos équidés en version informatique. L'application gratuite et optionnelle permet à tout détenteur enregistré de suivre en ligne les équidés présents et leurs mouvements au sein d'un lieu de détention.

Interventions et soins courants

De :
(Nom et adresse du lieu de détention)

Date de début :/...../..... Date de Fin :/...../.....

Cette partie est la mémoire santé de chaque équidé et comporte :

- Un tableau listant les interventions, traitements, administrations de médicaments et les intervenants
- Des liens entre les interventions et les éléments ci-dessous archivés.

C'est à partir de ces enregistrements que le vétérinaire pourra établir

- Un Bilan Sanitaire d'Ecurie en dégagant les pathologies majeures
- Un protocole de soin avec prescription de certains médicaments



Vous devez également archiver et classer par ordre individuel ou chronologique :

- Les résultats d'analyses obtenus pour diagnostic ou appréciation de la situation sanitaire
- Les compte-rendus de visites ou bilans sanitaires vétérinaires
- Les ordonnances vétérinaires
- Les étiquettes des aliments (ou documents tenant lieu d'étiquetage) y compris des matières premières non produites sur l'exploitation et des aliments médicamenteux
- Bon de livraison (ou renvoi à la facture) des médicaments non soumis à prescription vétérinaire et n'ayant pas fait l'objet d'une ordonnance.

Les pages de cette partie doivent obligatoirement être numérotées.

Déplacements des chevaux

Cette partie permet

- De faire le lien entre les entrées/sorties des chevaux et les transports utilisés pour les déplacer. La consultation des registres d'élevage de chaque lieu de détention et du registre de transport de chaque véhicule permet d'analyser les situations rapidement (dans le cadre d'une enquête épidémiologique par exemple). Elle convient aux transports effectués sans but lucratif.
- **Chaque véhicule doit en permanence avoir à son bord un registre de ses utilisations.**



Si le détenteur est propriétaire ou utilisateur régulier d'un transport, celui-ci doit tenir à jour un registre des transport (cf page suivante). Les pages de ce registre des transports doivent être présentes dans le véhicule avec les passeports des chevaux transportés et peuvent être demandé par les contrôleurs

Véhicules utilisés pour les déplacements

Afin de faciliter le travail des services sanitaires chaque conducteur doit être en mesure de fournir le registre des transport du véhicule en cas de contrôle.

Véhicule utilisé	immatriculation

Véhicule utilisé	immatriculation

Déplacements des chevaux



Registre des transports du véhicule immatriculé :

Document à conserver dans chaque véhicule et à compléter lors de chaque transport d'équidé.

Date de départ	Lieu de départ	Arrêts et destination	Durée du transport	Date de retour	Responsable du transport et véhicule	Nom des chevaux transportés	Numéro SIRE	Propriétaire des chevaux

Numéros Utiles



- Vétérinaire :.....
- DD(CS)PP :.....
- Pompiers :.....
- SAMU :.....
- Maire :.....

Institut français du cheval et de l'équitation

Route de Troche - BP3
19 230 Arnac Pompadour Cedex
0811 90 21 31 (prix d'un appel local)
www.haras-nationaux.fr - info@ifce.fr

Crédits photos : ifce, F. Grosbois, A. Laurieux, J. Schneider

Annexe 1 – Alimentation (facultatif)



Suivi de l'alimentation et des compléments alimentaires

Document à compléter par le soigneur à chaque changement de ration (quantitatif ou qualitatif). Le type de litière peut également être notée dans la mesure où elle peut avoir une influence sur la santé des chevaux (pathologies respiratoires et digestives).

Nom de l'Animal :

Date début	Date de fin	Aliment/Complément/Litière	Quantité